



**Fondation suisse
d'Éducation pour l'Environnement**
Monbijoustrasse 31
3011 Berne
Tél.: 031 370 17 70
E-Mail: info@sub-fee.ch

FONDS POUR PROJETS SCOLAIRES EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Consignes pour le rapport final

Le rapport final doit être rempli par l'enseignant-e responsable du projet. Le versement du montant accordé selon contrat par le Fonds pour votre projet en éducation à l'environnement s'effectue après réception du rapport final. Afin de vous faciliter le travail, nous mettons à votre disposition un formulaire que vous pouvez télécharger sur notre site www.educ-envir.ch/projetscolaire sous la rubrique «Comment participer?»

Vous avez également la possibilité de nous rendre votre rapport final sous une autre forme. Celui-ci devrait néanmoins contenir les informations suivantes:

ATTEINTES DES OBJECTIFS

Quels ont été les objectifs fixés? Dans quelle mesure ont-ils pu être atteints/pas atteints? Ont-ils été évalués? Comment? Quel a été l'avis des élèves sur le projet? (Merci de joindre des productions/évaluations d'élèves)

REALISATION DU PROJET

Quelles ont été les étapes concrètes de la réalisation? Comment définissez-vous l'ambiance et la motivation entre élèves/enseignant-e-s durant le projet? Que vous a apporté ce projet? Où avez-vous rencontré des difficultés et comment les avez-vous surmontées? Si vous deviez à nouveau refaire ce projet, que feriez-vous autrement?

PRESTATION DES PARTENAIRES AU PROJET

Comment qualifiez-vous la prestation des autres partenaires (intra- ou extrascolaire) impliqués dans le projet?

DROIT D'UTILISATION DES CONTENUS ET IMAGES

Avons-nous votre permission d'utiliser les contenus, informations et images sur le projet à des fins de promotion du Fonds pour projets scolaire en EE, de rédaction d'articles et de partage sur la plateforme internet de bonnes pratiques du même Fonds?

COORDONNEES BANCAIRES

Pour effectuer le versement, nous avons besoins des coordonnées bancaires complètes, à savoir le numéro de compte bancaire ou postal, ainsi que le nom et l'adresse du titulaire de compte et le numéro IBAN (pour les comptes bancaires).

La voie administrative la plus simple est de joindre au rapport final un bulletin de versement.